Salle manquait probablement de sujets; d'ailleurs, la pension, nous l'avons vu, suffisait à peine pour deux maîtres.

Dès lors, le frère Henri, aidé du frère Hilaire, demeura fidèle à sa vocation : aussi longtemps que tous deux tinrent l'école, ce fut bien nettement en qualité de Frères des Écoles chrétiennes. Les listes des maîtres ne supposent aucune interruption jusqu'en 1721 [1].

Le 27 décembre 1716, tous les deux signèrent un acte d'adhésion à l'assemblée générale qui devait se tenir à Saint-Yon l'année suivante; ils étaient donc en communion d'idées et de sentiments avec le reste de l'Institut [2].

Enfin, en 1721, lorsque la peste commença à exercer ses ravages dans la ville de Mende, les deux Frères se livrèrent, avec un dévouement bien digne de fervents religieux, au soin des pestiférés. Dans une délibération du 21 septembre, le Conseil municipal nomma le frère Henri, pour faire, avec un prêtre, les distributions de secours aux malades [3]. Il mourut, le 14 octobre suivant, « aux infirmeries des pestiférés de ladite ville, au service desquels il s'était consacré [4]. » Quelques jours plus tôt, le 28 septembre, le mal avait emporté son confrère [5].

Après deux ans de vacance, l'école de Mende fut reprise [6]; elle entra dans une voie de grande prospérité, et les Frères y obtinrent de grands succès. La bénédiction de Dieu fut le prix des souffrances qu'y avait endurées le serviteur de Dieu et de l'héroïque dévouement que les Frères, revenus d'un égarement momentané, déployèrent dans l'exercice de la charité.

En résumé, si un Frère de Mende, au moment où l'Institut traversait une crise générale, commit un acte d'infidélité, la faute fut passagère, et la réparation fut éclatante.

[1] Listes que nous avons citées plus haut. — [2] Procès-verbal de la visite des maisons de l'Institut, par le frère Barthélemy : copie authentique aux Archives des Frères. — [3] Extrait des délibérations, 21 septembre 1721. — [4] *Archives municipales de Mende*, GG, nº 42. — [5] Ibid., nº 42. — [6] *Archives municipales de Mende*, BB, nº 10.

§ VI

MORT DE M. DE LA CHÉTARDYE. — ARRIVÉE DE M. DE LA SALLE A PARIS. — HISTOIRE DU CHEVALIER D'ARMESTAT

1714

Pendant que M. de la Salle achevait ses courses apostoliques dans le Midi, la mort de M. de la Chétardye, curé de Saint-Sulpice, facilita, sans aucun doute, son retour.

Déjà nous avons eu l'occasion de mettre en relief la grande vertu de M. de la Chétardye. C'était un des prêtres les plus éminents du clergé de Paris et de la Compagnie de Saint-Sulpice. Pour ses travaux littéraires, il avait reçu de Clément XI les plus flatteuses approbations. Dans son immense paroisse, son zèle embrassait toutes les âmes, et son inépuisable charité se prodiguait à tous les pauvres. Son grand cœur et sa foi vive ont laissé leur empreinte dans son testament [1].

« Je souhaite, dit-il, qu'on me recommande aux prières du saint clergé et de messieurs et dames de la paroisse, les suppliant de se souvenir de moi devant le Seigneur, et les conjurant de me pardonner, si j'ai manqué à quelqu'un de mes devoirs à leur égard, ou de ne leur avoir pas donné le bon exemple auquel j'étais tenu, ou de ne leur avoir pas été assez utile devant Dieu et devant les hommes... Je déclare n'avoir ni or ni argent qui m'appartiennent en propre, car j'ai abandonné le revenu annuel qui m'aurait pu revenir personnellement, pour faire subsister notre Communauté, qui sans ce secours

[1] Simon de Doncourt, *Remarques historiques*, t. III, p. 910. Le testament y est en entier.

serait tombée, et je ne me suis retenu de toute cette cure ou bénéfice que ce qui m'a été précisément nécessaire pour mon entretien... Pour mes meubles, ils sont de très petite valeur... Telles sont mes dernières dispositions au sortir de ce monde, où je quitte tout sans regret, excepté l'Église de Jésus-Christ, fondée sur les mérites et les miséricordes infinies de Dieu. Je ne crains point la mort... Ainsi je m'en vais, mais je reviendrai; je m'endors, mais je me réveillerai; je meurs, mais je ressusciterai; j'emporte cette douce espérance dans mon sein, et j'entre dans le tombeau, attendant la résurrection des morts et la vie du siècle à venir. »

« M. le curé de Saint-Sulpice est mort le jour de saint Pierre dernier, en odeur de sainteté, » écrivit quelques jours après le frère Barthélemy[1].

Tel est l'homme dont Blain a fait le persécuteur acharné de M. de la Salle. Il est vrai qu'il évite de le nommer; mais il le cache derrière un voile si transparent, qu'il est impossible de s'y méprendre. Il eût mieux fait, croyons-nous, d'écrire son nom et d'être moins sévère à sa mémoire.

M. de la Chétardye fut toujours plein d'admiration et de zèle pour l'Institut; il l'entourait même de si vives sympathies, qu'il semblait regretter de n'en avoir pas lui-même posé les fondements. Pendant dix-huit ans, il fut la providence des Frères et du noviciat; il augmenta le nombre des écoles; il fit ouvrir le pensionnat des Irlandais et provoqua les commencements de l'École dominicale. Il avait pour les Frères une affection toute paternelle, et pour leur fondateur il ne manquait pas de vénération. Mais il concevait l'Institut autrement que M. de la Salle, et de cette divergence d'idées surgirent les difficultés que nous avons loyalement exposées[2].

[1] Lettre du frère Barthélemy à M. Martinot, curé de Mende, 17 juillet 1714. — [2] Pour la divergence d'idées, voir p. 526; pour le principal conflit qui en résulta, voir chap. VII.

M. de la Salle et M. de la Chétardye étaient également sincères et zélés : avec une égale loyauté, tous deux suivaient leur idée. Ce n'est pas la première fois que deux hommes de grand mérite diffèrent dans la conception d'une même œuvre; ces divergences n'impriment aucun déshonneur à la mémoire de ceux qui suivent leur conscience. Dans le cas présent, ce fut l'idée de M. de la Salle qui triompha. Il était juste que l'Institut demeurât tel que son fondateur l'avait conçu. D'ailleurs, la suite lui donna raison; car c'est dans l'unité de son organisation que l'Institut trouva sa puissance de conservation et de développement.

Deux jours avant sa mort, M. de la Chétardye avait résigné sa cure en faveur de M. Languet de Gergy, homme actif et dévoué, ami des Frères, qui, depuis 1706, avait la charge de veiller spécialement au recrutement des enfants des écoles.

M. de la Salle, après avoir rapidement traversé Lyon et Dijon, arriva à Paris le 10 août 1714. Il se présenta, moins en maître qui veut commander qu'en inférieur prêt à obéir, aux Frères qui l'avaient appelé. « Me voici arrivé, leur dit-il, que voulez-vous de moi? » Ce qu'ils voulaient de lui, leur lettre l'avait exprimé clairement : c'était qu'il reprît le gouvernement général de l'Institut. Ils avaient assez souffert de son absence, et ils redoutaient trop les modifications qu'on menaçait de faire subir à leurs règles, pour ne pas le conjurer d'agir en tout, et seul, comme leur supérieur.

Telle n'était point la pensée de M. de la Salle. Dans son humilité, il se croyait désormais nuisible à l'Institut; il souhaitait que, pour réparer ce qu'il appelait ses fautes, un autre supérieur fût élu. D'ailleurs, une considération d'ordre majeur lui paraissait imposer sa démission. L'Institut, pensait-il, ne garderait son autonomie et ses traditions, que s'il avait un supérieur général choisi parmi les Frères; cette conviction était si profondément enra-

cinée dans son esprit, que, dès 1694, il avait exigé des Frères le vœu de n'élire, après lui, qu'un Frère pour supérieur. Or le moment semblait venu de mettre à exécution ce point fondamental des constitutions : c'était possible alors; plus tard, ce serait peut-être impossible. C'était possible durant sa vie, parce que, du dehors, personne n'osait s'immiscer pratiquement dans les affaires de l'Institut. Mais, après sa mort, ne serait-ce point impossible? Les compétitions et les intrigues des étrangers n'aboutiraient-elles point à leur faire donner un prêtre pour supérieur? Il était important que la tradition s'établît de son vivant; il serait plus facile, après sa mort, de la maintenir.

Ce raisonnement était fort sage; mais les Frères n'en goûtèrent point la conséquence. Ils partageaient assurément la pensée de leur père sur le fond de la question; mais ils n'étaient pas d'avis qu'on en précipitât l'application. Pour sortir définitivement de la longue et redoutable crise qu'ils venaient de traverser, il fallait que M. de la Salle prît en main le pouvoir et le gardât jusqu'à ce que l'opinion fût redevenue sympathique à l'organisation de l'Institut. Les Frères refusèrent donc de décharger M. de la Salle de la supériorité; ils le supplièrent, à genoux et en larmes, de les gouverner encore.

Le serviteur de Dieu n'insista point; l'heure providentielle n'était pas venue. Mais il se comporta de telle sorte, que la situation nouvelle servît de transition entre l'ancien état de choses et le terme définitif auquel il tendait. Le frère Barthélemy continua d'expédier les affaires courantes, et les Frères prirent l'habitude de dépendre de lui. M. de la Salle était là, sans doute, tout prêt à résoudre les difficultés, s'il en était survenu; mais il se tenait caché, il s'abstenait même de présider les exercices de communauté. Son temps se partageait entre l'oraison et la composition d'ouvrages de piété. Il disait

la sainte messe chaque jour devant les Frères, entendait leurs confessions, leur donnait des conseils de direction, et leur faisait, les dimanches et jours de fête, une instruction religieuse d'une demi-heure. C'est ainsi qu'il vécut, toute une année, jusqu'à son départ pour Saint-Yon, moteur invisible de la vie de l'Institut.

La situation était fort délicate à l'égard du supérieur ecclésiastique. M. de Brou, tout en prenant garde de ne rien régler sans lui, l'observait avec une certaine défiance. Il s'étonna de le voir confesser les Frères, après son retour, simplement, comme si rien n'eût été changé par son absence. Il fallut lui montrer les pouvoirs étendus et illimités que le cardinal de Noailles avait accordés depuis longtemps au vénérable fondateur.

M. de Brou s'inquiétait surtout de la succession de M. de la Salle. Il lui adressa un questionnaire assez insidieux : « Quels seront, ci-après, les supérieurs de la communauté des Frères? Quels en seront les vœux? A qui s'adressera-t-on, lorsqu'on voudra faire des établissements? De combien sera la pension? Quelles seront les règles de la Société [1]? »

Comme ces questions n'étaient pas de la compétence de M. de Brou, M. de la Salle aurait pu se dispenser d'y répondre. Avec une condescendance inspirée par le désir de la paix, il répondit cependant au questionnaire. La première question, seule, fut passée sous silence. Mais c'était précisément celle qui intriguait le plus M. de Brou. Pour obtenir de force une réponse, il fit suspendre le payement de la pension due aux Frères. Devant ce procédé de siège, M. de la Salle ne capitula point. S'il se tut, les Frères donnèrent à sa place une réponse évasive, dont M. de Brou se contenta, parce qu'il dut comprendre, à la réflexion, qu'il était sorti des bornes de la discrétion. Lorsqu'il apprit la solution donnée, le

[1] Blain, t. II, p. 122.

serviteur de Dieu ne put s'empêcher de dire aux Frères : « Ah ! mon Dieu, que vous m'avez ôté de dessus le cœur un poids pesant[1] ! »

C'est vers la fin de l'année 1714 que se place la singulière histoire du chevalier d'Armestat[2]. Brillant officier de famille allemande, ayant servi dans les armées de l'empereur sous les ordres du prince Eugène, le chevalier d'Armestat passait à Lyon, lorsque la curiosité le porta vers une possédée célèbre qu'on exorcisait. Dès qu'il mit le pied dans l'église, la possédée l'apostropha vivement et lui dit : « Tu ne crois pas qu'il y ait des démons, mais tu éprouveras un jour leur fureur. » Frappé de ces paroles, le jeune chevalier résolut d'abjurer le luthéranisme. En peu de temps, il se fit instruire de la foi catholique et prononça son abjuration entre les mains de l'archevêque de Lyon.

Étant venu à Paris, il prit pour directeur un prêtre de Saint-Sulpice, qui lui conseilla de se retirer dans la communauté de M. de la Salle. Le serviteur de Dieu le reçut en effet avec bonté le 8 octobre 1714, et l'appliqua, dès le lendemain, aux exercices du noviciat.

Le nouveau converti avait à peine mis le pied dans la maison, qu'il souffrit d'un mal étrange : les plaies de ses anciennes blessures se rouvrirent, des visions effrayantes vinrent l'assaillir ; tantôt il s'agitait violemment comme pris de fureur, tantôt il exhalait sa douleur en longs soupirs et en profonds gémissements, puis il perdait connaissance durant plusieurs heures. Ces crises extraordinaires épouvantaient les Frères, et, chaque fois qu'elles se renouvelaient, ils croyaient le malade prêt à rendre l'âme. Une première fois, ils lui firent administrer l'Extrême-Onction ; dans un autre accès, il reçut le saint Viatique.

[1] Blain, p. 124. — [2] D'après Blain, t. II, p. 125-127, et Maillefer, p. 266-270.

La malheureuse victime pensa qu'elle serait guérie, si on lui accordait la faveur de prendre l'habit religieux. L'habit de Frère contenta le malade, mais ne le sauva point de nouvelles attaques.

Après avoir examiné avec attention le cas de l'infortuné novice, M. de la Salle le traita comme un possédé, et il eut recours aux prières que l'Église prescrit pour la délivrance des énergumènes. Trop sage pour faire de l'éclat à propos de cette affaire, le Saint s'enferma dans la chambre du malade pour faire sur lui des exorcismes. Par la bénédiction qu'il donna aux prières de son humble serviteur, Dieu délivra entièrement le jeune homme de l'esprit mauvais qui le tourmentait.

Il ne persévéra pourtant point dans sa vocation. Soit par infidélité à la grâce, selon Blain, soit pour obéir à des gens qui le crurent impropre à l'œuvre des écoles, d'après Maillefer, le chevalier d'Armestat rentra dans le monde.